

« Construire la confiance des Français en leur justice »

Délais de prescription, projet de loi pour restaurer la confiance, suppression des remises automatiques de peine, ses huit premiers mois au ministère de la Justice... Le garde des Sceaux **Éric Dupond-Moretti** a répondu aux questions de « Sud Ouest » dans un entretien exclusif

Bruno Dive et Dominique Richard
b.dive@sudouest.fr
et d.richard@sudouest.fr

Comment interprétez-vous l'onde de choc qu'a provoquée la récente condamnation de Nicolas Sarkozy ?

Je n'ai aucun commentaire à faire sur une affaire en cours. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a l'expression par certains d'une défiance à l'encontre de l'institution judiciaire, que j'ai moi-même constatée, avant même cette affaire. Par exemple, en lisant la dernière étude du Cevipof (centre de recherches politiques de Sciences Po) selon laquelle moins d'un Français sur deux a confiance dans la justice de notre pays, alors que ce taux avoisine 60 % dans d'autres pays européens. Face à cette défiance qui s'exprime parce que la justice est trop lente, je veux intervenir, notamment à travers le projet de loi que je prépare.

Pensez-vous, avec le recul, que la création du Parquet national financier (en 2013) a été utile ?

Vous cherchez à nouveau à me faire commenter, sans le dire, cette affaire en cours alors qu'il y a également une enquête administrative qui a été remise au Premier ministre et dont nous attendons les conclusions ! Ma réponse serait nécessairement analysée à l'aune du débat en cours et je souhaite m'en extraire.

Restaurer la confiance, cela passe par quoi ?

En tout premier lieu par l'amélioration de la réponse judiciaire aux incivilités du quotidien qui empoisonnent la vie de nos concitoyens et sont encore trop souvent impunies : les rodéos urbains, les tapages nocturnes ou les dépôts sauvages d'ordures... 350 infractions ont été listées dans la circulaire que j'ai adressée à la fin de l'année dernière aux procureurs et je leur demande de mettre en œuvre des sanctions rapides et efficaces : un gamin qui se fait surprendre en train de taguer, le lendemain il doit être en train de repeindre le mur ! Voilà le genre de choses que nous sommes en train de mettre en place. Pour ce faire plus de 900 personnes ont été

embauchées dans les tribunaux et le nombre des délégués du procureur (d'anciens policiers ou gendarmes le plus souvent, NDLR) a été doublé. Leur rôle sera valorisé. Ils se déplaceront dans les 1900 Points justice que nous avons créés sur le territoire.

Quelle est la philosophie générale de votre projet ?

Je le répète : construire la confiance des Français en leur justice. Soyons clairs : dans un certain nombre de contentieux, quand une décision est rendue, un justiciable sur deux est mécontent. Celui qui a perdu. Le garde des Sceaux n'y peut rien, aucun garde des Sceaux n'y peut rien. Mais si les Français n'ont pas suffisamment confiance dans leur justice, c'est aussi parce qu'ils la connaissent mal. Je veux faire quelque chose de pédagogique en ouvrant la possibilité de filmer des audiences. Et pas uniquement des audiences pénales. Je suis sûr que nombre de Français auraient un intérêt à voir comment se passe une procédure de divorce. Tout cela s'effectuera dans un cadre strict avec l'accord des parties et une fois la décision devenue définitive.

« Il faut trouver un meilleur équilibre entre l'efficacité des investigations et les droits des citoyens »

Mais il n'est pas question de pédagogie dans votre projet de loi. De l'enquête préliminaire aux remises automatiques de peines en passant par le secret professionnel des avocats, il entérine de nombreuses modifications ?

Restaurer la confiance, rassurer le justiciable, c'est aussi supprimer ces réductions automatiques de peines que les Français ne comprennent pas, revoir les déontologies des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers, greffiers des tribunaux de commerce), encadrer l'enquête préliminaire conduite sous l'autorité du procureur et protéger davantage le secret de la défense. C'est le secret que livre le justiciable à son avocat. Quand une personne va voir son avocat, que ce soit pour une infraction ou un divorce, elle doit avoir la stricte

garantie de la confidentialité. Voilà pourquoi un avocat ne pourra faire l'objet de perquisitions, d'écoutes ou d'exploitation de ses factures téléphoniques détaillées que s'il est suspecté d'avoir commis une infraction.

Ces deux derniers points font directement référence aux reproches que vous faisiez au Parquet national financier quand vous étiez avocat ?

J'ai été avocat trente-six ans ! Cela fait longtemps que je réfléchis à ces questions. Aujourd'hui, l'enquête préliminaire, que l'on appelait autrefois l'enquête officieuse, peut être menée sans limitation de temps et sans que le suspect ne puisse faire valoir sa défense. Il faut trouver un meilleur équilibre entre l'efficacité des investigations et les droits des citoyens. À l'avenir, sa durée devrait être limitée à deux ans, avec une prolongation maximale d'un an. Et le mis en cause pourra avoir accès au dossier s'il a été entendu, s'il a fait l'objet de perquisitions ou si les médias ont fait état de l'enquête.

Vous qui craigniez de voir disparaître les cours d'assises, vous les avez sauvés ?

On avait déjà réduit le nombre de jurés. Et l'expérimentation des cours criminelles composées uniquement de magistrats et qui jugent les crimes passibles de peines allant jusqu'à vingt ans de réclusion avait été lancée... Nous débattons de leur avenir au Parlement car elles fonctionnent plutôt bien. Mais pour autant, une cour d'assises, c'est un vrai lieu de démocratie. Elles rendent la justice au nom du peuple français. À une époque où on fait la promotion des conventions citoyennes, on allait éliminer alors que pour avoir rencontré de nombreux jurés, ils en sortent transfigurés car ils comprennent la difficulté de juger ! Désormais, le jury donnera une voix supplémentaire aux jurés populaires. Une voix de plus sera nécessaire pour obtenir la culpabilité et celle-ci ne pourra pas être retenue si une majorité de jurés n'y est pas favorable.

On vous prête aussi l'intention de revisiter la responsabilité des magistrats ?

Regardez le nombre de plaintes qui aboutissent au Conseil supé-



rieur de la magistrature (0 entre 2011 et 2019 pour 2 647 saisines, NDLR). Le président de la République a demandé au Conseil supérieur de la magistrature de lui présenter une réflexion sur ce sujet. On ne peut pas vouloir réglementer les professions du droit, ce que je fais, en oubliant les magistrats. Il faut être cohérent.

Où en êtes-vous dans votre réflexion sur les délais de prescription en matière d'agressions sexuelles ?

Depuis 2018, la prescription est de trente ans passés les 18 ans de la victime et le gouvernement n'y retouchera pas.

J'ai reçu toutes les associations. Certaines estiment que ces crimes ne peuvent pas devenir imprescriptibles parce que pour certaines victimes, la prescription est incitative : « Il me reste deux mois, je vais enfin me décider... » D'autres, au contraire, souhaitent que les faits dénoncés soient prescrits. Les victimes ont envie de parler mais ne veulent pas de procès.

Nous souhaitons, en revanche, instaurer pour l'avenir un système qui permet que, pour un auteur unique ayant commis plusieurs crimes, les victimes de faits qui sont prescrits puissent se rattacher aux

faits non prescrits. Alors que ces victimes n'ont aujourd'hui que le statut de témoin.

Voilà huit mois que vous êtes au gouvernement, est-ce que vous vous y sentez bien ? N'est-il pas trop dur, quand on a été avocat, de voir sa parole bridée ?

Ma parole n'est pas bridée ; elle est un peu mieux habillée... On peut dire des gros mots quand on est avocat, on ne peut plus en dire quand on est ministre. Elle est aussi parfois dénaturée : la parole d'un ministre est beaucoup plus critiquée, découpée, analysée que celle d'un avocat qui s'exprime devant la presse. Mais j'aime beaucoup ce que je fais et je me sens bien dans ce gouvernement car je peux enfin mettre en œuvre ce pour quoi je me suis toujours battu.

Avez-vous envie de vous engager dans la campagne présidentielle ?

À deux conditions. Si le président souhaite se représenter (ce que j'espère) et s'il me le demande.

Vous-même, envisagez-vous un engagement politique, aux législatives par exemple ?

Quand j'étais avocat, j'avais dit que je ne serais jamais ministre. Donc, je ne m'interdis plus rien (sourire).

Le plan du ministre pour « ne pas incarcérer plus »

Le garde des Sceaux veut supprimer les remises de peine automatiques sans craindre d'augmentation de la population carcérale

La spectaculaire décreue de la population carcérale, observée lors du premier confinement, s'estompe. Depuis plusieurs mois, les geôles se remplissent à nouveau. Le cap des 63 000 détenus vient d'être franchi. Et au rythme où progressent les placements sous écrou, le seuil des 70 000 prisonniers pourrait être à nouveau atteint d'ici à la fin de l'année. La dégradation de la situation dans les enceintes pénitentiaires où « des détenus s'entassent à trois ou quatre par cellule et dorment sur des matelas jetés à même le sol » a contraint le Conseil constitutionnel à fixer un ultimatum au gouvernement. Il lui avait donné jusqu'au 1^{er} mars pour introduire dans la loi un recours permettant à des personnes enfermées dans des conditions indignes de saisir un juge judiciaire pour qu'il y soit mis fin. Pour l'heure, les Sages n'ont pas été entendus. Mais cela ne saurait durer.

Au bord de l'explosion

Lorsqu'il était à l'Élysée, Nicolas Sarkozy avait qualifié les prisons françaises de « honte de la République ». Bien que prêchant la tolérance zéro, il s'était montré pragmatique. Une circulaire de la chancellerie autorisait alors les magistrats à aménager les peines inférieures à deux ans, c'est-à-dire à remettre en liberté les condamnés offrant un minimum de garanties. Sous le quinquennat d'Emmanuel Macron, le quantum a été ramené à un an, ce qui s'est traduit par un rebond de la population carcérale. Et l'une des dispositions inscrites dans le projet de loi fait craindre le pire à de nombreux juges et avocats. Le garde des Sceaux souhaite mettre fin aux remises de peines automatiques, « que les Français ne comprennent pas. »

Ces crédits de peine raccourcissent sensiblement le temps de détention. Vingt-et-un mois,



Éric Dupond-Moretti à la prison de Fresnes en juillet 2020. AFP

par exemple, pour une personne condamnée à dix ans de prison. Ils sont accordés que la personne manifeste une volonté de se réinsérer ou non. « L'automatisme est un facteur de sévérité, assure le garde des Sceaux. Elle incite à prononcer des peines plus longues sachant qu'elles ne seront pas effectuées en totalité. » Le nouveau régime « récompensera ceux qui font des efforts ». Ils seront appréciés par le juge de l'application des peines au regard de leur situation personnelle – accepter de se soigner, de se former ou de travailler, par exemple.

« Il n'est pas question d'incarcérer plus. Je ne crois pas à l'inflation carcérale », insiste Éric

Dupond-Moretti. En finir avec l'hypocrisie ambiante sans amener les « taules » au bord de l'explosion repose sur de multiples paris. Que les 7 000 places de prisons supplémentaires prévues sortent bien de terre, que les tribunaux qui ont la possibilité d'aménager les peines inférieures à un an sous forme notamment de bracelets électroniques s'en saisissent véritablement, que suffisamment d'entreprises donnent du travail aux prisonniers et que les détenus acceptent par leur investissement de remettre de la vertu dans le système. « Cette idée qu'ils ne veulent faire aucun effort est une idée fausse », affirme Éric Dupond-Moretti.

D. R.

« Ma parole n'est pas bridée ; elle est un peu mieux habillée... On peut dire des gros mots quand on est avocat, on ne peut plus en dire quand on est ministre. »
Éric Dupond-Moretti s'est coulé dans son nouveau costume de garde des Sceaux. PHOTO AFP

Un homme à l'aise dans ses habits de « ministrator »

En obtenant une hausse de 8 % du budget de la Justice et la création de 550 postes, l'ex-avocat a su plaider sa cause

« Mon ego fragile attendait une caresse furtive. J'ai écrit des livres et je n'ai pas reçu le Goncourt, j'ai fait du théâtre et je n'ai pas eu de Molière, alors je me suis dit, c'est merveilleux : révélation... » Éric Dupond-Moretti a le sens de l'autodérision. C'est par ces mots qu'il a reçu mercredi le prix du Trombinoscope de la « révélation politique de l'année ». Une distinction, a-t-il noté en passant, qu'Emmanuel Macron avait déjà reçu deux fois.

N'allez pourtant pas croire que celui qui fut la grande surprise du gouvernement Castex prémédite une carrière politique aussi brillante. Même s'il semble prendre goût à son nouveau statut ; même s'il n'exclut rien pour la suite, pas même une candidature aux lé-

gislatives de l'an prochain. Pour l'heure, « Aquitator » devenu « ministrator » (c'est encore lui qui parle) a de quoi s'occuper. Quand il ne polémique pas avec les magistrats ou qu'il ne tente pas d'échapper à une question sur les procès Sarkozy, il travaille à établir la justice de proximité ou à réhabiliter « la confiance dans l'institution judiciaire » – le probable intitulé du projet de loi qui sera présenté au printemps.

Dans le bureau de Badinter

En obtenant une hausse de 8 % du budget de la Justice et la création de 550 postes, l'avocat devenu ministre a su plaider sa cause et déminer le terrain. Pour promouvoir son texte de loi, il s'est engagé dans une

campagne médiatique intense.

À l'aise dans ses habits de garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti nous a reçus dans le vaste bureau jadis occupé par Robert Badinter ou Simone Veil. « Je n'ai touché à rien », souligne-t-il, comme pour rappeler qu'il est de passage. Derrière une apparence bourru, c'est un homme affable qui vous accueille, qui compulse ses notes comme il compulsait jadis ses dossiers, ayant à cœur de ne rien négliger dans ses réponses. Et qui peste au moment de nous quitter contre « cette époque de m... » où l'on ne peut plus se serrer la main, cet exercice incontournable pour tout homme politique qui se respecte.

B. D.



Éric Dupond-Moretti en compagnie du Premier ministre Jean Castex, en juillet 2020. AFP